

## FICHE 9

# POUR LA JUSTICE FISCALE

## La CGT propose

>>Revoir l'ensemble du système fiscal pour permettre le financement de politiques utiles à toutes et tous et pour rendre la contribution de chacun·e plus juste, notamment en augmentant significativement le nombre de tranches de l'IR : Payer des impôts, c'est financer le bien commun!

>>Une fiscalité des particulier·e·s et des entreprises plus progressive.

Les impôts contribuent à compenser les inégalités de revenus. Les personnes aux revenus plus élevés doivent payer une part plus importante, ce qui permet de financer des aides et des services pour les personnes les plus vulnérables.

Il faut ramener le taux de l'impôt sur les sociétés à une hauteur permettant de rééquilibrer la participation des sociétés à l'effort national au regard de celui qui est demandé aux particulier·e·s et repenser la fiscalité des entreprises en incitant les investissements productifs en termes d'emplois, de formation professionnelle, de rémunération du travail, de transition écologique et de recherche, et en taxant plus la distribution de dividendes.

Il est urgent de revoir l'impôt sur les sociétés en incitant les entreprises à investir dans des choses concrètes comme la création d'emplois, la formation professionnelle, les augmentations de salaires, la transition écologique ou encore la recherche, plutôt que d'encourager la distribution de dividendes.

Il faut aussi vérifier l'utilisation des milliards d'aides publiques accordées aux entreprises, d'étudier leur utilité sociale et de supprimer ou réformer celles qui le nécessitent.

Il faut par ailleurs mettre fin à toutes les dispositions fiscales favorisant la financiarisation de l'économie.

### **Une taxation du patrimoine et du capital renforcée**

Il est nécessaire d'augmenter la taxation du capital et de la rendre plus importante que celle du travail. Un impôt sur la fortune doit être instauré pour réduire les inégalités.

Une fiscalité internationale harmonisée, transparente et mettant à mal l'évasion et l'optimisation fiscale.

Une fiscalité locale juste et rétablissant l'autonomie budgétaire des collectivités.

Le financement des collectivités est au cœur des enjeux de société de progrès humain, de justice fiscale et sociale car elles ont pour mission de mettre en œuvre les politiques publiques répondant aux besoins des populations en créant et assurant le fonctionnement des services publics locaux.

Elles doivent disposer d'une autonomie financière qui ne doit pas s'obtenir par une autonomie fiscale, car elle déclencherait une concurrence fatale.

La Fédération se prononce pour le retour de marges de manœuvre fiscale pour les collectivités. Celle-ci doit s'exercer à l'intérieur d'un cadrage et de limites fixés nationalement, à la fois sur les bases imposables et sur les taux.

## Ce qui existe aujourd'hui

### ***Le système fiscal actuel est incapable d'orienter l'économie vers l'investissement productif, le progrès social, la transition écologique.***

Pire, il accentue les inégalités. Il est trop complexe, privant le citoyen·ne des moyens de compréhension, ce qui constitue un obstacle au consentement à l'impôt.

Face à la crise systémique, il faut engager des réformes sur le long terme et cohérentes entre elles.

En 2024, la taxe sur la valeur ajoutée (impôt proportionnel et particulièrement injuste car les taux de TVA sont identiques, peu importe le revenu) représente désormais 37,8 % des recettes fiscales brutes et devient d'année en année la principale source de financement de l'État, devant l'impôt sur le revenu des personnes physiques (24,3 %) et l'impôt sur les sociétés (18 %).

Il convient de rééquilibrer le système fiscal au profit des impôts progressifs.

Depuis 2017, les réductions d'impôts se sont multipliées. Le manque à gagner annuel s'élève à 62 milliards d'euros, selon la Cour des comptes. Les entreprises, au nom de la compétitivité, ont été particulièrement bien servies.

Au-delà de la suppression de la redevance audiovisuelle et de la taxe d'habitation, ce sont les ménages les plus aisés qui ont bénéficié le plus de la générosité du chef de l'État. Le niveau de vie des 0,1 % de Français·es les plus riches a augmenté de 2,1 % du fait de la suppression de l'ISF et de 3,8 % du fait de l'instauration de la flat tax.

L'allègement en milieu de barème de l'impôt sur le revenu a également permis une hausse du revenu disponible des 50 % des ménages les plus aisés.

Selon plusieurs recherches, les milliardaires du monde entier ont des taux d'imposition personnels effectifs très faibles, compris entre 0 et 0,5 % de leur patrimoine. Exprimés en tant que pourcentage du revenu et en tenant compte de tous les impôts payés à tous les niveaux de gouvernement, les taux d'imposition effectifs des milliardaires sont nettement plus bas que ceux de tous les autres groupes de la population.

### ***Sur les niches fiscales***

La France compte 467 « niches fiscales » pour un coût évalué à 81,3 milliards en 2023.

Celles-ci doivent être conditionnées à leur efficacité économique et contrôlées. Par exemple, le Crédit d'impôt recherche coûte 7 milliards d'euros par an. 28 groupes bénéficient d'un tiers des créances. 5 % des bénéficiaires sont contrôlés chaque année.

Les aides publiques représentent environ 200 milliards d'euros, soit le tiers du budget de l'État.

Interroger leur efficacité est une question déterminante afin de réorienter les recettes budgétaires au service de la justice sociale et environnementale.

### ***Sur la taxation du patrimoine et du capital***

Aujourd'hui, la plupart des revenus du travail sont soumis à l'impôt sur le revenu, alors que 80 % des revenus du capital (actions, obligations...) y échappent en grande partie. Ce décalage a creusé les inégalités et fragilisé nos finances publiques.

Les inégalités s'accroissent à une vitesse folle, entre les milliardaires et le reste de la population. En France, les quatre milliardaires français les plus riches et leurs familles (famille Arnault, famille Bettencourt-Meyers, Gérard et Alain Wertheimer) ont vu leur fortune augmenter de 87 % depuis 2020. Dans le même temps, la richesse cumulée de 90 % des Français·es a baissé.

Sur cette même période, les 42 milliardaires français ont gagné 230 milliards d'euros, ce qui permettrait de faire un chèque de 3 400 euros à chaque contribuable.

Les 1 % les plus riches détiennent 36 % du patrimoine financier total en France, alors que plus de 80 % des Français·es ne déclarent ne posséder ni assurance-vie, ni actions directement.

## **Sur la fiscalité locale**

Les cadeaux fiscaux étranglent les collectivités locales Le financement direct des collectivités locales représente environ 60 à 70 milliards d'euros par an. Cela correspond à 15 % du budget total de l'État. Les évolutions budgétaires et fiscales ont conduit à une centralisation accrue des ressources fiscales et à une dégradation du consentement à l'impôt des citoyen·nes.

La suppression de plusieurs impôts locaux, telles la taxe d'habitation et une partie de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), a entraîné une réduction de 53 milliards d'euros des recettes pour les collectivités locales, partiellement compensées par l'État mais de manière insuffisante. Cette centralisation a affaibli l'autonomie financière des collectivités locales et a alimenté le déficit de l'État, tout en augmentant la dette publique.

En 2023, les impôts locaux des ménages avaient diminué de 18,4 % par rapport à 2017, ce qui a non seulement réduit les capacités d'action des collectivités et dégradé les services publics, mais aussi contribué à l'augmentation du déficit de l'État (selon l'Association des maires de France).

Une fiscalité locale juste, c'est une contribution équilibrée entre les impôts locaux des entreprises et des ménages. Ainsi, la contribution des entreprises représente environ 25% des contributions locales alors qu'au milieu des années 2000 elle en représentait 44% .

## **Sur la fiscalité internationale**

Concernant les multinationales : malgré la mise en place de dispositifs nouveaux ces dernières années (travaux de l'OCDE, taxation aux États-Unis...), une quantité persistante de bénéfices continue à être délocalisée vers les paradis fiscaux, atteignant 1 000 milliards de dollars en 2022. Cela équivaut à 35 % de l'ensemble des bénéfices enregistrés par les entreprises multinationales en dehors de leur pays d'origine.

En 2021, plus de 140 pays et territoires ont convenu de mettre en œuvre un impôt minimum de 15 % sur les bénéfices des multinationales. Même si le fait de convenir d'un taux minimum mondial est une avancée historique, la mise en œuvre pratique a fait apparaître plusieurs types d'exonérations réduisant le taux d'imposition et poursuivant le dumping fiscal. Alors que la taxation minimale à 15 % aurait pu rapporter l'équivalent d'un peu plus de 9 % des recettes mondiales d'impôt sur les sociétés, toutes ces mesures restrictives à son application font tomber les recettes à 4,8 % du total, la moitié.

Concernant les recettes douanières collectées sur les marchandises importées, de nombreuses décisions politiques nationales, européennes voir internationale (OMD) ont particulièrement fait baisser les rentrées de droits de douanes et taxes dans le budget national et européen. Sur les droits de douanes, la multiplication des accords de libre échange au niveau mondial a fortement contribué à leur diminution. Les attaques des différents gouvernements contre les effectifs de la DGDDI a de plus fortement fait baisser le taux de contrôle des marchandises, aggravant de fait les fraudes à la perception. Enfin le manque de volonté de la commission européenne de se doter d'outils de protection des frontières pour les marchandises ne respectant pas les normes sociales et environnementales participe à la concurrence libre et non faussée économique.

Nous assistons aussi à une perte de recettes sur la TVA à l'importation depuis son autoliquidation sur le CA3 en 2016. La douane qui était chargée de récupérer dès la déclaration d'entrée de la marchandise, n'a plus les moyens de la liquider. Nous avons déjà fait face à la perte du contrôle direct de la TVA intracommunautaire en 1993 à la création du marché commun.

## Évitement, évasion, fraude ... au plus près de nous

L'évitement fiscal comprend toutes les actions et outils qui permettent d'échapper à l'imposition là où la richesse a été créée : d'abord l'utilisation de mécanismes illégaux, explicitement interdits par la loi ou la jurisprudence (notamment abus de droit, actes anormaux de gestion et autres techniques qui peuvent être qualifiées de fraude fiscale pénalement sanctionnée), mais aussi l'utilisation excessive de mécanismes légaux potentiellement dommageable et contraire à l'intérêt général. Ces mécanismes, utilisés par les entreprises et les particuliers, s'appuient notamment sur les failles législatives des États par le biais de montages complexes permettant d'échapper à l'impôt. Ces mécanismes, au-delà de leurs conséquences (pour les États, les citoyen·nes, les travailleur·euses ou les entreprises), impactent la cohésion sociale et le consentement à l'impôt.

Si l'on regarde quels pays permettent le plus aux multinationales d'échapper aux impôts, on constate que 56 % d'entre eux figurent dans l'Union européenne, avec, largement en tête, les Pays-Bas qui comptent pour un quart du total à eux seuls.

De nouvelles formes de concurrence fiscale agressive apparaissent et affectent gravement les recettes publiques. Au cours des 15 dernières années, de nombreux pays ont introduit des régimes fiscaux préférentiels pour attirer des groupes socio-économiques spécifiques perçus comme particulièrement mobiles (des niches fiscales, des droits de douane limités pour les entreprises délocalisant leurs productions). Du point de vue strictement national, cette stratégie peut renforcer la collecte fiscale et stimuler l'activité. Cependant, sur le plan mondial, ces politiques ont un impact négatif global : les contribuables attirés par un pays réduisent la base fiscale d'un montant équivalent dans un autre pays, ce qui entraîne une diminution de la collecte fiscale mondiale. Tout cela favorisant le moins-disant fiscal.

## Les moyens pour y parvenir

>> Remettre en place une réelle progressivité de l'impôt sur le revenu des particuliers avec le rétablissement de 14 tranches de 0% à 65%, supprimer la « flat tax » (prélèvement forfaitaire unique - PFU sur les revenus du capital) et revoir son assiette.

Dans l'attente d'une réforme globale de la fiscalité il convient de rétablir la demie-part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu pour toutes les personnes vivant seules ayant élevé au moins un enfant.

>> Évaluer les réductions et crédits d'impôts (« niches fiscales ») et supprimer les dispositifs inefficaces, injustes et polluantes.

>> Mener un large débat sur la notion de foyer fiscal, intégrant les impacts des quotients familial et conjugal.

>> Établir un impôt sur la fortune à l'assiette élargie et au barème progressif.

>> Réformer le système de taxation des successions/donations pour le rendre plus progressif, transparent en supprimant les niches fiscales (assurance-vie, « Pacte Dutreil » ...) afin de réduire les inégalités, limiter l'accumulation de patrimoine improductif et de redistribuer les richesses.

>> Réduire la TVA sur les produits de première nécessité.

>> Moduler l'impôt sur les sociétés en fonction des politiques menées par les entreprises en matière d'emplois, de salaires/rémunérations, d'égalité, de discriminations, d'environnement.

>> Créer une taxe sur les transactions financières. La construction d'une fiscalité internationale redistributive et juste est indispensable. Ce dispositif viserait l'ensemble des transactions à des taux suffisamment élevés pour permettre un renforcement des moyens de financement public.

>> Mettre en place un protectionnisme social et solidaire pour les produits ne respectant pas les normes de l'Organisation Internationale du travail et celles issues du protocole de Kyoto.

- >> Renforcer les barrières douanières par des effectifs dans tous les états membres. Les États doivent en particulier lutter contre le dumping fiscal, par lequel certains d'entre eux organisent l'évasion fiscale de sociétés dans le seul but d'en tirer financièrement profit en appliquant un taux d'imposition avantageux. En Europe par exemple, le Luxembourg et l'Irlande captent indûment les capitaux des français et des sociétés les plus riches. La CGT Finances revendique que l'Union européenne joue son rôle dans l'équilibre entre les pays.
- >> Revoir la perception des TVA et taxes dues à l'entrée de marchandise sur le territoire national.
- >> Renforcer et élargir la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) en conditionnant rigoureusement les réductions ou exonérations à l'adaptation de l'outil industriel. La TGAP vise à inciter les industriels à modifier leur processus de production.
- >> Construire le financement des collectivités locales autour d'un panier d'impôts : instaurer un impôt local sur les entreprises prenant en compte la valeur locative foncière et la valeur locative des équipements et biens mobiliers, instaurer une taxation des actifs financiers des entreprises, réformer le calcul de l'impôt foncier en fonction du coefficient d'occupation des sols et de leur nature (terres agricoles, friches, espace naturel, urbanisation antérieure...).
- >> Renégocier les conventions fiscales internationales pour appliquer le modèle « ONU » plutôt que le modèle « OCDE » actuel.
- >> Mettre en place une taxation unitaire des multinationales, en les considérant comme une entité unique puis en répartissant le bénéfice dans les pays où l'entreprise réalise réellement son activité.
- >> Lutter contre le secret des affaires et promouvoir l'obligation d'informations publiques sur les données des entreprises notamment par des registres accessibles au plus grand nombre et régulièrement mis à jour.
- >> Créer une taxe sur les transactions financières et sur les rachats d'actions.
- >> Mettre en place d'une surtaxation des opérations en lien avec les paradis fiscaux (flux financiers, biens, services...) dont la liste est élaborée sur des bases concrètes et objectives.
- >> Amplifier la lutte contre la fraude fiscale et se donner les moyens d'assurer le recouvrement: renforcer les moyens et les effectifs permettrait de dégager 5 milliards d'euros la première année, puis 10 milliards l'année suivante pour atteindre 15 milliards d'euros à terme.
- >> Participer à toutes les initiatives communes pour une fiscalité juste, portées par le mouvement social, des associations, des universitaires...
- >> Relancer et alimenter régulièrement le site de la Fédération : [justicefiscale.fr](http://justicefiscale.fr)